

L'union interparlementaire

Tenir des négociations au niveau gouvernemental et dans un esprit humanitaire, en vue d'éliminer les problèmes que pose la séparation des membres de mêmes familles qui veulent se réunir.

Il y a d'autres parties de cette résolution ou proposition dont d'autres députés traiteront plus longuement, mais je crois qu'elle présente de nombreux éléments de nature à intéresser les Canadiens.

J'ai remarqué l'autre jour, dans les statistiques du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, que notre pays a accueilli plus de 10 millions d'immigrants depuis 1867. Environ la moitié de notre population est issue d'immigrants. Dans bien des cas, cela veut dire que des familles ont été séparées, de sorte que le Canada a lieu de souhaiter que les pays d'Europe se mettent d'accord avec nous sur une formule pour faciliter la réunification de ces familles. C'est une des propositions que le Canada a faites au niveau gouvernemental. Il convenait particulièrement, je crois, que des parlementaires canadiens mandatés par la Chambre aient pu mettre cette proposition sur le tapis et la faire intégrer à l'acte final de la Conférence de Helsinki.

La résolution est inscrite à mon nom, monsieur l'Orateur, mais il y a trois parlementaires qui sont délégués de la section canadienne de l'Union parlementaire. Je tiens à réitérer mes remerciements aux responsables de cette première étape de la Conférence des associations parlementaires.

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer à ce débat sur la résolution présentée par le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) qui est la suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, il y a lieu de prendre acte de la Conférence interparlementaire sur la coopération et la sécurité européennes tenue à Helsinki, Finlande, du 26 au 31 janvier 1973.

C'est la première fois que l'Union interparlementaire organisait une conférence régionale pour discuter de la coopération et la sécurité européennes. Jamais auparavant l'Union interparlementaire n'avait tenu une conférence régionale ni une conférence sur un sujet unique. La décision fut prise en avril 1972 lors de la réunion de l'Union à Yaoundé, sous réserve de confirmation à la conférence annuelle qui avait lieu à Rome au mois de septembre. La Finlande a proposé d'être le pays hôte et l'on a décidé qu'une conférence sur la sécurité et la coopération européennes serait tenue à Helsinki du 10 au 15 novembre 1972. A la réunion de Rome, la délégation ouest-allemande a attiré l'attention sur le fait que des élections devaient avoir lieu en Allemagne le 19 novembre. Etant donné le rôle essentiel de la République fédérale allemande, il fut décidé à Rome de remettre la conférence à plus tard, soit du 26 au 31 janvier 1973.

La tenue de cette conférence en janvier était fortuite car les discussions intergouvernementales préliminaires sur la sécurité et la coopération en Europe avaient commencé à la fin novembre. Les représentants des pays qui participèrent à cette conférence étaient pour la plupart des ambassadeurs. Bien qu'une partie des questions essentielles aient été abordées, les négociations n'avançaient pas très rapidement. Pendant les six jours qu'a duré la réunion interparlementaire, on a pu se mettre d'accord sur un exposé principal d'objectifs que l'on a appelé l'Acte

[M. Fairweather.]

final de la conférence. Les participants durent, entre autres, convenir de programmes concernant plusieurs questions qui restaient en litige dans les négociations intergouvernementales qui avaient déjà eu lieu à Helsinki et à la conférence sur les réductions mutuelles des forces qui avait commencé au début du mois de janvier à Vienne. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que l'Acte final de la conférence de l'Union interparlementaire d'Helsinki ait une incidence directe et immédiate sur les négociations intergouvernementales tant à Helsinki qu'à Vienne.

Les pays représentés à la conférence étaient presque tous des pays européens, qu'ils soient ou non membres de l'Union interparlementaire; le Canada et les États-Unis, y assistaient à cause de notre vif intérêt et de nos engagements concernant non seulement la sécurité européenne mais aussi la culture et le commerce européens, ainsi que maintes autres affinités avec les pays européens représentés à la conférence. Par ailleurs, plusieurs pays membres de l'Union ont envoyé des observateurs, entre autres le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, l'Israël, le Japon, et la Mongolie.

L'organisation de la conférence s'est effectuée de façon très efficace. La conférence a débuté le 26 janvier par une cérémonie officielle à laquelle on a entendu les allocutions du président Urho Kekkonen, président de la République de Finlande, de M. Johannes Virolainen, président du groupe finnois de l'Union interparlementaire, de M. John Hall, premier vice-président du Conseil de l'Union interparlementaire et de M. Leonid Kutakov, sous-secrétaire général des Nations Unies, qui représentait le secrétaire-général des Nations Unies. M. Virolainen a été élu président de la conférence.

L'organisation, qui avait été confiée au groupe finnois, a été très efficace à tous points de vue. La conférence a eu la coopération entière du parlement finnois; l'hospitalité et les autres dispositions prises pour toutes les délégations ont été vraiment excellentes. Nous avons joui de l'accueil hospitalier non seulement du groupe finnois et du parlement finnois, mais aussi celui du président, maire d'Helsinki, du gouvernement finnois, et de beaucoup d'autres.

• (1710)

Le Canada a joué un rôle important dans cette conférence. Avant même son ouverture, la délégation canadienne a été l'une des rares délégations occidentales à présenter un projet de résolution portant sur l'unification des familles. A l'ouverture de la conférence, la délégation canadienne a présenté une résolution sur l'aide au développement et ses rapports avec les relations entre l'Est et l'Ouest. J'ai eu l'honneur de faire partie de cette délégation. Elle était formée de trois membres: des députés de York-Nord (M. Danson) et de Scarborough-Ouest (M. Harney), et de moi-même. Ils ont pris la parole au sujet des deux documents de travail présentés par le Canada à la plénière. Leurs discours très brillants ont fait honneur au Canada. J'ai eu ensuite l'honneur d'être choisi comme chef nominal de la délégation canadienne et j'ai pris part au travail du premier comité. Mes collègues ont pris part aux travaux des deuxième et troisième comités, respectivement, qui ont examiné les deux initiatives canadiennes. Ils en parleront davantage et je n'ai donc pas l'intention de m'étendre plus longuement sur ce sujet.